



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 18 - 21 mai 2021

LE DÉCONFINEMENT

La stratégie de réouverture est guidée par trois principes : progressivité, prudence et vigilance.

VIE QUOTIDIENNE

COUVRE-FEU

- 19 mai** décalé à 21 heures
- 9 juin** décalé à 23 heures
- 30 juin** fin du couvre-feu

RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS

- 19 mai** rassemblements limités à 10 personnes dans l'espace public (sauf pour visites guidées organisées par des professionnels).
- 9 juin** Idem.
- 30 juin** plus de limitations.

COMMERCES

MAGASINS

- 19 mai** réouverture de tous les magasins - 8m² par personne minimum - un seul client dans ceux de moins de 8m².
- 9 juin** jauge de 4m² par client.
- 30 juin** ouverture à hauteur de la capacité maximale prévue.

SALONS ET FOIRES

- 19 mai** demeurent fermés.
- 9 juin** peuvent ouvrir avec une jauge à 50 % de leur capacité initiale - pass sanitaire demandé au-delà de 1 000 personnes accueillies.
- 30 juin** plus de jauge - pass sanitaire demandé au-delà de 1 000 personnes accueillies.

BARS ET RESTAURANTS

- 19 mai** réouverture des terrasses de bars et de restaurants à 50 % de leur capacité d'accueil - tablées de 6 personnes assises maximum - intérieur fermé. Pour les terrasses de moins de 10 tables : réouverture complète avec tablées de 6 personnes et installation de séparations (parois, panneaux...).
- 9 juin** réouverture complète des terrasses - tablées de 6 personnes assises maximum - intérieur ouvert avec une jauge de 50 % tablées de 6 personnes assises maximum - consommation et service au bar interdits.
- 30 juin** réouverture complète des bars et des restaurants, y compris à l'intérieur en position assise - respect des gestes barrière et de la distanciation.



MARCHÉS

- 19 mai** limite de 8m² par client dans les marchés couverts et 4m² par personne en extérieur.
- 9 juin** limite de 4m² par client en intérieur - plus de limite en extérieur.
- 30 juin** plus de limite imposée.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 18 - 21 mai 2021

● LE DÉCONFINEMENT

CULTURE - LOISIRS

▶ MUSÉES, MONUMENTS, EXPOSITIONS,

19 mai réouverture avec jauge de 8m² par personne et protocole sanitaire à respecter.

9 juin jauge abaissée à 4m² par personne.

30 juin plus de jauge mais respect impératif des gestes barrière et de la distanciation physique.



▶ BIBLIOTHÈQUES

19 mai jauge de 8m² par personne - un siège vide entre chaque personne ou groupe de personnes venues ensemble (6 au maximum).

9 juin jauge de 4m² par personne - un siège vide entre chaque personne ou groupe de personnes venues ensemble (6 au maximum).

30 juin plus de jauge - plus de règle du siège sur deux vide - respect impératif des gestes barrière et la distanciation physique.



▶ CINÉMAS, SALLES DE SPECTACLE, THÉÂTRES, CIRQUES NON FORAINS, SALLES A USAGE MULTIPLE...

19 mai jauge limitée à 35 % de la capacité d'accueil maximale de la salle - plafond à 800 spectateurs.

9 juin jauge limitée à 65 % de la capacité d'accueil maximale de la salle - plafond à 5 000 spectateurs - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

30 juin plus de jauge - respect impératif des gestes barrière et la distanciation physique - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

▶ FESTIVALS

● de plein air, se déroulant sur l'espace public ●

19 mai assis : jauge de 35 % de la capacité d'accueil - plafond de 1000 personnes.

debout : non autorisé.

9 juin assis : jauge de 65 % de la capacité d'accueil - plafond de 5 000 personnes - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

debout : non autorisé - (possibilité d'autorisation des festivals de rue par le préfet sous conditions) - pass sanitaire exigé au-delà de 1000 personnes.

30 juin assis - pass sanitaire exigé au-delà de 1000 personnes.

debout : jauge de 4 m² par personne - pass sanitaire exigé au-delà de 1000 personnes.

▶ CONCERTS ET SALLES EN CONFIGURATION DEBOUT

19 mai interdits.

9 juin interdits.

30 juin reprise possible avec plafond maximal fixé par le préfet - protocole sanitaire à respecter - pass sanitaire utilisé au-delà de 1 000 spectateurs.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 18 - 21 mai 2021

● LE DÉCONFINEMENT

CULTURE - LOISIRS

▶ DISCOTHEQUES

19 mai pas d'ouverture.

9 juin pas d'ouverture - situation réétudiée mi juin.

▶ CASINOS ET LOISIRS INDOOR (BOWLINGS, ESCAPE GAMES...)

19 mai réouverture des casinos (activités sans contact), avec jauge de 35 %. Les tables de jeux restent fermées.

Loisirs indoor fermés.

9 juin réouverture de toutes les activités avec une jauge de 50 % de la capacité d'accueil - pass sanitaire nécessaire au-delà de 1 000 personnes accueillies.

30 juin réouverture avec une capacité d'accueil de 100 % - pass sanitaire nécessaire au-delà de 1 000 personnes accueillies.

▶ CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES

19 mai accueil à 35 % de la capacité maximale de l'établissement - plafonné à 800 personnes.

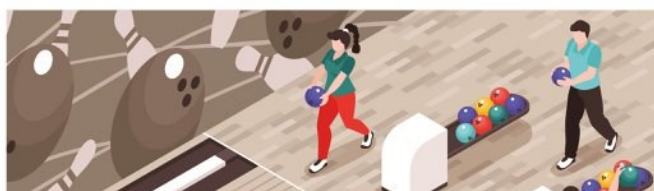
9 juin accueil à 65 % de la capacité maximale de l'établissement - pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes accueillies.

30 juin plus de jauge - respect des gestes barrière et de la distanciation physique.

▶ FETES FORAINES

9 juin ouverture avec jauge de 4m² par client - protocole sanitaire adapté.

30 juin plus de jauge - application des mesures barrières et de distanciation.



TOURISME - VACANCES

▶ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, (COLONIES DE VACANCES...)

19 mai réouverture des établissements sans hébergement selon protocole sanitaire adapté. Avec hébergement : activités suspendues sauf pour mineurs relevant de l'ASE, placés sous PJJ ou en situation de handicap.

20 juin réouverture des accueils collectifs de mineurs, avec ou sans hébergement.

▶ AUBERGES, CAMPING, RÉSIDENCES DE TOURISME

19 mai réouverture des seuls hébergements individuels et familiaux - ouverture des espaces collectifs selon la nature de l'activité (restauration, bar, piscine, etc.).

9 juin mêmes règles.

30 juin mêmes règles.





PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 18 - 21 mai 2021

● LE DÉCONFINEMENT

ACTIVITÉS SPORTIVES

▶ ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR

19 mai pratiquants : activité sans restriction pour les pratiquants prioritaires - sports sans contact uniquement pour le reste du public.
spectateurs - accueil avec une jauge de 35 % - plafond de 1 000 personnes maximum.

9 juin pratiquants : reprise de tous les sports (y compris avec contact) pour tous.

spectateurs : accueil avec une jauge de 65 % - plafond de 5 000 personnes maximum - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

30 juin pratiquants : tous les sports autorisés (y compris avec contact) pour tous.

spectateurs : plus de jauge - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

▶ ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (PISCINES, SALLES DE SPORT, INDOOR)

19 mai pratiquants : activité sans restriction pour les pratiquants prioritaires.

spectateurs - accueil avec une jauge à 35 % - plafond de 800 spectateurs par salle.

9 juin pratiquants : sports (sans contact uniquement) autorisés pour tous les pratiquants avec une jauge d'accueil de 50 %.

spectateurs : accueil avec une jauge de 65 % - plafond de 5000 personnes par salle - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

30 juin pratiquants : tous les sports sont autorisés (y compris avec contact) pour tous.

spectateurs : plus de jauge - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

▶ PRATIQUES SPORTIVES EN EXTÉRIEUR HORS COMPÉTITION

19 mai pratique sportive possible en groupe de 10 maximum et sans contact.

9 juin pratique sportive possible en groupe de 25 maximum - les sports de contacts sont à nouveau autorisés.

30 juin plus aucune limitation pour le sport en extérieur.

▶ COMPÉTITIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR SUR L'ESPACE PUBLIC

19 mai Pratiquants : sportifs de haut niveau : pas de restriction.

Sportifs amateurs : compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (sports sans contact) avec une jauge de 50 personnes maximum.

Spectateurs : assis : jauge de 35 % de la capacité d'accueil maximale - plafond de 1000 personnes. Debout : non autorisés à l'arrivée, au départ et points d'intérêt – autorisés sur le parcours par groupes de 10 personnes maximum.

9 juin Pratiquants : sportifs de haut niveau : pas de restriction.

Sportifs amateurs : compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (sports de contact y compris) avec une jauge de 500 personnes maximum.

Spectateurs : assis : jauge de 65 % de la capacité d'accueil maximale - plafond de 5000 personnes. Debout : non autorisés à l'arrivée, au départ et points d'intérêt – autorisés sur le parcours par groupes de 10 personnes maximum - pass sanitaire exigé au-delà de 1 000 personnes.

30 juin Pratiquants : sportifs de haut niveau : pas de restriction.

Sportifs amateurs : compétitions autorisées pour tous dans la limite de 2500 participants en simultané ou par épreuve.

Spectateurs : assis ou debout : jauge définie par le préfet en fonction des circonstances locales.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 18 - 21 mai 2021

● LE DÉCONFINEMENT

ENSEIGNEMENT - FORMATION

▶ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

19 mai jauge à 50 % des effectifs - protocole sanitaire renforcé - concours nationaux et examens en santé maintenus selon le protocole sanitaire actuel.

9 juin jauge à 50 % des effectifs jusqu'à la rentrée prochaine - organisation des examens en présentiel ou en distanciel (choix laissé aux établissements).

septembre réouverture dans des conditions normales.



▶ ORGANISMES DE FORMATION

19 mai reprise des formations en présentiel si le distanciel n'est pas possible - examens en présentiel avec protocole adapté.

9 juin réouverture dans des conditions normales.

▶ CONSERVATOIRE, ÉCOLES DE DANSE, ART LYRIQUE

19 mai apprenants : reprise de l'enseignement en présentiel pour tous (professionnels ou étudiants), sauf pour la danse (reprise pour les mineurs uniquement) et l'art lyrique (pratique individuelle uniquement).

spectateurs : accueil avec une jauge de 35 % de la capacité maximale - plafond de 800 personnes.

9 juin apprenants : reprise de la danse pour les majeurs non prioritaires, sans contact - jauge de 35 % de la classe et l'art lyrique (pratique individuelle uniquement).

spectateurs : accueil des spectateurs avec une jauge de 65 %, plafond de 5 000 personnes - pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes accueillies.

30 juin apprenants : reprise de l'ensemble des activités de danse et d'art lyrique - respect d'un protocole adapté.

spectateurs : plus de jauge pour l'accueil des spectateurs - pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes accueillies.

RELIGION - CÉRÉMONIES

▶ CÉRÉMONIES RELIGIEUSES ET MARIAGES EN MAIRIE

19 mai un siège sur trois occupé en quinconce entre chaque rangée.

9 juin un siège sur deux utilisé.

30 juin occupation possible de toutes les places assises.

▶ CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES EN EXTÉRIEUR

19 mai limitées à 50 personnes.

9 juin limitées à 75 personnes.

30 juin plus de jauge.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale de la crise sanitaire

n° 18 - 21 mai 2021

DANS LE PAS-DE-CALAIS

MESURES TOUJOURS EN VIGUEUR

Pour rappel, les mesures suivantes continuent de s'appliquer dans le Pas-de-Calais, en sus des mesures nationales :

▶ jusqu'au 9 juin : obligation du port du masque, pour les personnes de 11 ans et plus dans tout le département, y compris sur les plages.



▶ jusqu'au 31 mai : interdiction des brocantes, vide-greniers, marchés aux puces, braderies et autres événements de même nature sur l'ensemble du département.

▶ jusqu'au 9 juin : interdiction de consommer des boissons alcoolisées et de diffuser de la musique amplifiée sur le domaine public sur l'ensemble du département.

LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Dans le Pas-de-Calais, au 19 mai inclus :

522 859 premières injections
208 673 deuxièmes injections

avaient été effectuées

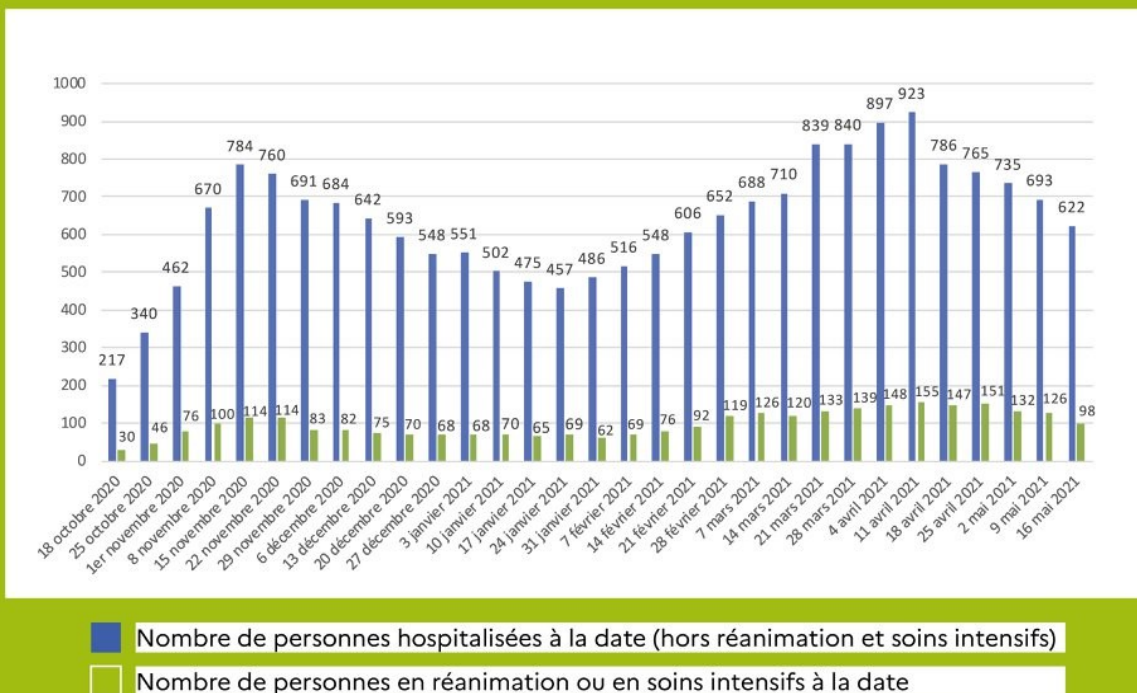
total :
731 532 injections



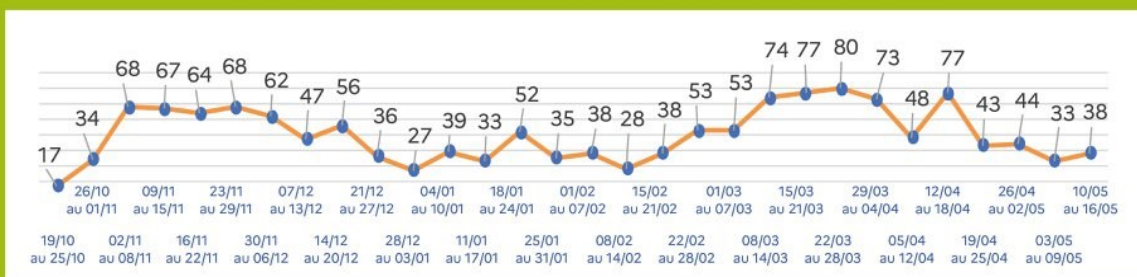


● LA SITUATION SANITAIRE

**Nombre de personnes hospitalisées dans et hors des services
de réanimation ou de soins intensifs**



Nombre de personnes décédées (par semaine)



L'évolution du taux d'incidence :

- Au 4 février, il était de **180 / 100 000 habitants.**
- Au 4 mars, il était de **406 / 100 000 habitants.**
- Au 4 avril, il était de **560 / 100 000 habitants.**
- Au 4 mai, il était de **284 / 100 000 habitants.**
- Au 20 mai, il est de **177 / 100 000 habitants.**

L'évolution du taux de positivité des tests :

- Au 4 février, il était de **6 %.**
- Au 4 mars, il était de **10,3 %.**
- Au 4 avril, il était de **9,9 %.**
- Au 4 mai, il était de **8,6 %.**
- Au 20 mai, il est de **5,9 %.**

